



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RECENSEMENT CITOYEN

OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Un geste citoyen pour votre avenir !



Pourquoi ?

Le recensement citoyen est obligatoire pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), obtenir votre attestation de recensement et vous inscrire aux examens (Baccalauréat, permis de conduire, etc.).



QUI ?

Tous les jeunes Français à partir de 16 ans (garçons et filles).



QUAND ?

Dans les 3 mois qui suivent vos 16 ans.



OÙ ?

À la mairie de La Croix-de-la-Rochette.
93 rue du vergeraie
73 110 LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE



QUELS DOCUMENTS ?

- Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Le livret de famille (si vous en avez un)



UNE ATTESTATION DE RECENSEMENT VOUS SERA DÉLIVRÉE

Elle est indispensable pour l'inscription aux examens et concours jusqu'à 25 ans.



Pour plus d'informations :
04 79 65 37 61



Mairie de La Croix-de-la-Rochette
93 rue du vergeraie
73 110 LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE

*La citoyenneté
commence à 16 ans !*